



FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

Comité Spéléologique d'Île de France

5 Rue Campagne Première 75014 Paris

Association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



COMITÉ RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

<http://www.ffspeleo.fr/csr/cosif/>

FORMATION D'INSTRUCTEUR FEDERAL DE SPELEOLOGIE

Définition

Les instructeurs de la F.F.S., sont les cadres du plus haut niveau de la fédération. A ce titre, leur formation comme leur militantisme doivent être exemplaires. Le brevet fédéral donne à son titulaire la charge de se consacrer à :

- la formation des cadres fédéraux par l'organisation et l'encadrement de tous les types de stages,
- assumer des responsabilités administratives au sein de la F.F.S.,
- participer activement au fonctionnement et aux actions de l'E.F.S.,
- appliquer et promouvoir hors du cadre fédéral la politique de la F.F.S, notamment en matière d'enseignement et de formation.

Conditions d'inscription

Le candidat demandant à s'engager dans le cursus de formation d'instructeur devra obligatoirement :

- être membre de la F.F.S. (la continuité et l'ancienneté de son affiliation constituant un élément d'appréciation favorable),
- être moniteur titulaire et validé,
- avoir renvoyé son compte-rendu annuel d'activités de cadre,
- faire acte de candidature auprès de la Direction E.F.S. et l'accompagner d'un curriculum vitae détaillé, notamment en ce qui concerne la pratique spéléologique, la formation personnelle, l'enseignement (stages organisés et encadrés), et l'engagement militant au sein de la F.F.S.. Le candidat précisera également ses motivations.

Cursus de formation

Après acceptation de sa candidature par la Direction E.F.S., le candidat devra effectuer le cursus de formation en respectant l'ordre des unités de valeur.

1. Organiser un stage initiateur dont le bon déroulement sera contrôlé par la Direction E.F.S..
2. Participer, sous la responsabilité d'une équipe d'Instructeurs actifs à une unité de valeur technique, et d'obtenir un avis favorable de celle-ci.
3. Encadrer un stage moniteur complet, et obtenir une appréciation favorable de l'équipe d'encadrement qui comprendra au minimum 50% d'Instructeurs actifs.
4. Réaliser un travail de recherche, et de soutenir en public (lors d'une U.V. technique, de Journées d'Études ou d'un congrès) devant la Direction E.F.S. et éventuellement un ou plusieurs spécialistes de la question, puis participer à un entretien sur son dossier d'investissement fédéral depuis le début de la formation.

Le titre d'Instructeur-stagiaire n'existe pas. Les conditions d'inscription doivent être maintenues pendant toute la durée de la formation.

Enfin le candidat dispose de 5 années au maximum pour obtenir l'ensemble des 4 unités de valeur.



FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

Comité Spéléologique d'Île de France

5 Rue Campagne Première 75014 Paris

Association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



COMITÉ RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

<http://www.ffspeleo.fr/csr/cosif/>

Contenu de la formation

UV 1. L'organisation d'un stage Initiateur

Cette unité de valeur sera acquise,

- si le candidat démontre ses capacités à organiser un tel stage,
- s'il respecte scrupuleusement les démarches et normes fixés par l'E.F.S. (demande d'agrément, composition de l'équipe d'encadrement, durée et programme du stage, comptes-rendus normalisé et détaillé, respect des délais...),
- s'il se montre capable d'animer une équipe de cadres,
- si enfin s'il sait réaliser le bilan de son action, en insistant sur les points forts et les points faibles de la démarche pédagogique adoptée.

UV 2. L'unité de valeur technique

L'unité de valeur technique a lieu un an sur deux à la Toussaint. Sa durée est de 5 jours pleins dont 2 au moins consacrés à une exploration d'envergure. Elle regroupe non seulement les candidats instructeurs devant suivre cette UV, mais aussi ceux qui l'ont déjà suivie, les instructeurs actifs, et des membres de la direction E.F.S.

Les objectifs de l'U.V. technique sont :

- l'aide à l'exploration d'une cavité en liaison avec un club ou une structure fédérale décentralisée ou un travail de recherche technique, scientifique ou autre,
- la publication dans "Spelunca" des travaux réalisés tant sur le terrain qu'au cours des discussions,
- une large réflexion sur les problèmes posés par l'enseignement de la spéléologie, notamment en s'appuyant sur l'expérience d'organisation de stage Initiateur des candidats,
- une préparation des futurs stages Moniteur et un travail de réflexion sur leur amélioration,
- un agrément sur les sujets de recherche prévus par les candidats.

Le candidat verra cette U.V. validée si tout au long du stage il fait preuve d'initiative, d'une participation active, et de sa capacité à vivre en collectivité.

Au cours de cette U.V., l'équipe de Direction E.F.S. :

- valide les travaux de recherche soutenus devant tous les participants,
- donne l'habilitation aux candidats ayant achevé leur cycle, au vu de leur dossier d'investissement fédéral et après l'entretien avec le candidat,
- proclame les résultats et établit la liste des nouveaux Instructeurs.

UV 3. L'encadrement d'un stage Moniteur complet

Cette U.V. est validée si le candidat obtient un avis favorable de l'équipe d'encadrement composée d'au moins de 50% d'Instructeurs actifs.

Cet avis est formulé sur une fiche d'évaluation normalisée.

UV4. Travail de recherche et habilitation

Les sujets des travaux de recherche sont proposés en priorité par la Direction E.F.S. en fonction des besoins.

Les candidats choisissent un sujet de la liste en respectant autant que possible l'échéance indiquée.

Il reste possible de changer de sujet de recherche, mais en ayant obtenu au préalable l'accord de la Direction E.F.S..

Dans ce cas, le candidat doit justifier son choix et fixer une échéance pour la réalisation de son nouveau travail de recherche.



FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

Comité Spéléologique d'Île de France

5 Rue Campagne Première 75014 Paris

Association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



COMITÉ RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

<http://www.ffspeleo.fr/csr/cosif/>

Ce travail peut-être présenté sur tout support ; il ne s'agit pas forcément d'un document écrit.

Mais dans tous les cas, ce travail de recherche doit constituer une contribution à l'amélioration de l'enseignement de la spéléologie, et comporter une dimension pédagogique importante.

Lors de la soutenance de ce travail, le candidat présente un court dossier sur son investissement fédéral, qui sert de support à l'entretien avec la Direction E.F.S. pour son habilitation.

Le travail de recherche réalisé par le candidat instructeur est la propriété de l'EFS.